



MAIRIE de SANDRANS

21 place de la mairie - 01400

04 74 24 52 20

mairie@sandrans.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- Les **véhicules** devront se **stationner sur le parking de la mairie** : les chemins d'accès devront être laissés libres, **interdiction de stationner devant la salle des fêtes**, sur le **terre-plein** et dans **la petite cour**.

- **Capacité d'accueil : 150 personnes maximum**

- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.

- Un état des lieux complet sera fait avant et après la location de la salle.

- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol**.

- La vaisselle sera rendue propre et en état.

- Les sols carrelés devront être lavés correctement. Les sanitaires seront rendus propres. L'évier, les réfrigérateurs, le lave-vaisselle et la gazinière seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés. Les tables et chaises devront être lavées.

- Le **parquet doit être balayé. Ne surtout pas le laver**.

- **La commune ne met pas à disposition ni de poubelle, ni de bac de tris. La gestion des déchets reste à votre charge.**

- La **cour intérieure** doit impérativement **restée propre**.

- Il ne faut **rien fixer au mur et au plafond avec scotch, clou, ou punaises** pour ne pas détériorer la peinture et les plaques du plafond. Des crochets sont prévus à cet effet.

- Tout dysfonctionnement des systèmes de réfrigération ou de chauffage devra être signalé.

- Il est **interdit de fumer dans la salle**.

- A partir de **2 heure du matin**, les **sonos ou autres diffuseurs de musique** seront réduits.

- Les **barbecues** sont interdits devant la salle des fêtes ou dans la cour.

- **En cas de perte de la clé**, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange.

EN CAS DE NON RESPECT, VOTRE CHEQUE DE CAUTION EN VOUS SERA PAS RESTITUE.

A Sandrans, le

signature :